

Le 2 février 2024

Mise jour au sujet de l'influenza aviaire hautement pathogène en Ontario

Le message suivant provenant du Feather Board Command Centre (FBCC) contient des mises à jour importantes au sujet de la situation relative à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en Ontario.

SITUATION ACTUELLE

Le 31 janvier, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de l'IAHP dans un établissement de l'Ontario. Celui-ci a été placé en quarantaine. L'ACIA établira aussi des mesures de contrôle des déplacements et des processus d'autorisation pour les fermes situées dans la zone tampon de 10 km.

Il y a actuellement 37 cas actifs d'IAHP dans les provinces canadiennes, impliquant plus de 11 millions d'oiseaux. Vous trouverez [ici](#) des informations sur d'autres établissements dans d'autres provinces. L'IAHP a également été détectée dans 25 troupeaux de volailles aux États-Unis au cours des 30 derniers jours. [ici](#) Les détails peuvent être trouvés [ici](#).

Avec le temps anormalement chaud que nous connaissons, les oiseaux sauvages continuent de se déplacer et nous constatons une augmentation des décès chez ces oiseaux, ce qui accroît le risque potentiel de transmission de la maladie.

Les producteurs sont invités à suivre des mesures de biosécurité renforcées (présentées [ici](#)). Nous rappelons aux producteurs qu'ils doivent disposer d'un équipement de protection individuelle (EPI) approprié en matière de biosécurité pour eux-mêmes, leurs employés et toute personne entrant dans leurs installations.

Si vos oiseaux présentent des signes de maladie, appelez immédiatement votre vétérinaire et avisez votre office.

PRODUCTEURS ET MEMBRES DE L'INDUSTRIE INCLUS DANS LA ZONE DE BIOSÉCURITÉ

L'ACIA poursuit la mise en place de zones de contrôle primaires dans les régions où la maladie a été confirmée. Les informations les plus récentes peuvent être obtenues en utilisant les liens suivants :

- [Carte : Zones de contrôle primaire de l'IA - Ontario](#)
- [Description des limites physiques routières des zones de contrôle primaire](#)
- [Avis à l'industrie](#)
- [Permis et autorisations de contrôle des déplacements](#)

VOUS SEREZ INFORMÉS

Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario et continuera à vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Le personnel du FBCC collabore avec l'ACIA et le MAAARO pour prendre en main la situation et travailler à la continuité des activités de l'industrie avicole. Si ce n'est pas déjà fait, veuillez vous inscrire aux alertes de maladies du FBCC sur leur site web.

